



Concours 2008-2009

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES Classes de CM2

PRIX DE COMPOSITION FRANÇAISE

Les travaux se feront sur **le thème de l'année 2009 : L'AMITIÉ**
ou sur un **sujet libre** proposé par les enseignants.

Tous les travaux seront exécutés en classe, donc en temps limité décidé par l'enseignant.
Trois copies, au plus, seront sélectionnées par le professeur au niveau de sa classe.
Les travaux collectifs ne sont pas acceptés.

Tous les travaux devront porter avec précision sur le haut de la première page :
**le nom, le prénom et la classe de l'auteur, le nom et l'adresse complète de l'établissement
et le nom de l'enseignant.**

Toutes les copies sélectionnées seront adressées par Mesdames les Directrices
et Messieurs les Directeurs d'École au **Président de la section AMOPA de leur département**

avant le 13 mars 2009

Les meilleures copies (**4 copies au maximum par section**) choisies par les jurys
départementaux de l'AMOPA seront adressées au **Secrétariat National de l'AMOPA à Paris**
pour l'attribution de Prix nationaux, par un jury national.

PRIX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCRITURE

Les jurys départementaux choisiront cinq copies, tous niveaux confondus, jugées
d'une belle écriture manuelle. Un jury national examinera ces copies venues de toute la
France et, par niveau de scolarité, désignera les meilleures au plan de la calligraphie.

Coordonnées de la section AMOPA départementale :

Inspection académique de l'Yonne
à l'attention de Lucette GRAPPY – (bureau Documentation)
12 bis bd Gallieni, BP 66
89011 AUXERRE CEDEX